



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 51151

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la hausse continue du prix du gazole pour les exploitants agricoles. En effet, l'envolée du cours du pétrole provoque une forte inflation des coûts de production, d'autant plus mal supportée qu'ils ne peuvent être répercutés sur les prix de vente. Ces difficultés s'ajoutent aux excès de charges et à des réglementations de plus en plus confuses qui menacent l'avenir de nombreuses exploitations. C'est pourquoi il lui demande les mesures d'effet immédiat qu'il entend prendre, afin d'éviter la mort de ces petites et moyennes entreprises agricoles.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a reçu récemment les représentants de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), à leur demande, pour poursuivre le dialogue engagé. Il leur a rappelé l'effort substantiel déjà consenti par le Gouvernement en faveur des exploitants agricoles à travers diverses mesures fiscales et sociales. Il leur a indiqué que, dans un souci de préparer l'avenir et de promouvoir les énergies renouvelables, en particulier les biocarburants, le Gouvernement donnait son accord à la mise en oeuvre d'une nouvelle unité de transformation de diester de colza et de deux unités de bio-éthanol. Il a précisé le montant de l'aide qui sera apportée aux agriculteurs les plus touchés par la hausse du coût du carburant (serristes et horticulteurs) et qui s'élèvera à 100 millions de francs. Il a en outre annoncé que la mesure de détaxation du fioul domestique à hauteur de 30 % prendrait effet pour les agriculteurs à compter du 1er janvier 2000, ce qui représente un montant total de 480 millions dont un effort supplémentaire de 360 millions de francs par rapport à la mesure annoncée le 31 août 2000. Une nouvelle rencontre avait été annoncée à l'issue de cette réunion. Elle a eu lieu le 24 octobre 2000 et a permis d'apporter des solutions aux questions soulevées par les professionnels agricoles, notamment sur le plan fiscal et social.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51151

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5453

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 41